

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2014

---

AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1856)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par  
M. Gosselin et M. Poisson

-----

### ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est plus qu'inutile que de prévoir la lecture aux époux, par l'officier d'état civil, lors d'un mariage civil, de dispositions relatives à la médiation familiale.